

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

Château de Ségure  
65240 ARREAU

N° 2017-108

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin, à 19H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

**Présents votants (50)** : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, , BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votants (4)** : FAUGERE Bernard, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

**Titulaires absents (8)** : MOUNIQ Jean, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique

**Procurations (6)** : Mme DESMARAIS Nadine à Mme DELCASSO Maryse  
M. CARTAN Olivier à M. DUBERNARD Alain  
M. FORGUE Pierre à M. MIR Jean-Henri  
Mme ROBIN Isabelle à M. BALAGNA Patrice  
M. DESCOUENS Bernard à M. MUR François  
M. LACAZE Noël à M. CARRERE Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose qu'en 2016, la Communauté de communes des Véziaux d'Aure s'est lancée dans une démarche d'élaboration d'un plan de paysage à l'échelle des 9 communes de son territoire (Ancizan, Aulon, Barrancoueu, Bazus-Aure, Cadéac, Gouaux, Guchen, Grézian et Lançon). En préalable de ce projet, la Communauté de communes des Véziaux d'Aure a été lauréate du deuxième Appel à Projet Plan de Paysage initié en Janvier 2015 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie également du soutien technique et financier du Parc National du Pyrénées au titre de sa zone d'adhésion.

Afin de réaliser les travaux de prestation intellectuelle et mettre en œuvre l'animation nécessaire à l'élaboration du plan de paysage, un cabinet d'études (groupement *Atelier Paysage Graziella Barsacq / Art des Villes Et des Champs*) a été notamment recruté dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'extension du périmètre de la Communauté de communes des Véziaux d'Aure réalisée dans le cadre de la loi NOTRe, c'est à présent la Communauté de communes Aure Louron qui est maître d'ouvrage de ce projet qui concerne 9 communes sur les 47 que compte ce nouveau périmètre.

|                                     |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Nombre de membres en exercice :     | 64           |
| Qui ont pris part à la délibération | 56           |
| Dont 6 procurations                 |              |
| Votes pour : 56                     |              |
| Vote contre : 0                     |              |
| Abstention : 0                      |              |
| Date de la convocation :            | 13 juin 2017 |

**OBJET** : Plan de Paysage des Véziaux d'Aure : délégation opérationnelle

SOUS-PREFECTURE

30 JUIN 2017

BAGNERES-de-BIGORRE -65-

Sur cette configuration, le Président de la CC Aure Louron, représentant de la maîtrise d'ouvrage est compétent pour accomplir toute démarche nécessaire et à signer les pièces utiles à la mise en œuvre de ce projet. Toutefois, les communes concernées assumeront intégralement les engagements (financiers) pris dans le cadre de ce projet, dont la continuité de l'animation est assurée par l'ancien agent de développement de la CC des Véziaux d'Aure en lien avec les maires des 9 communes.

Dans le cadre de ce projet, un certain nombre de démarches doivent être réalisées pour sa mise en œuvre opérationnelle et en particulier l'organisation de manifestations et de réunions. De la même manière que le financement est assumé par les communes de l'ex CC Véziaux d'Aure, Monsieur le Président propose que l'animation opérationnelle du projet soit également pilotée par les communes de l'ex CC Véziaux d'Aure et propose qu'Alain DUBERNARD, maire de GUCHEN, 4<sup>e</sup> Vice-Président de la CC Aure Louron et délégué communautaire référent des Véziaux d'Aure soit désigné comme interlocuteur technique de ce projet.

Le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la proposition présentée par Monsieur le Président ;
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président,  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU

